

# DOSSIER FAMILLE

# INFORMATIONS

# RENTRÉE

## 2019-2020

**Documents à retourner avant le 26 juin !**



Direction Éducation Enfance Jeunesse - Espace Famille  
21 avenue Alexandre Goupil - Petit Chantilly  
Tel. 02 51 78 33 00 - @ : [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
sauf jeudi matin.



# Avant l'été, je prépare la rentrée de mes enfants

Au plus tard le **26 juin**,  
je complète et renvoie les **2** documents suivants

## 1. LA FICHE RENTRÉE SCOLAIRE 2019-20

Restauration scolaire, accueil périscolaire, tarification, facturation... **1 document par famille.**



## 2. LA FICHE SANITAIRE ENFANT 2019-20

Ce document comporte des informations essentielles pour le bon déroulement de l'accueil de l'enfant (autorisations, renseignements sur la santé de l'enfant, ...).

Il est commun à l'ensemble des services d'accueil périscolaire, ALSH mercredis et vacances, stages, camps/séjours. **1 document par enfant.**

Les documents peuvent être retournés :

- par mail à [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr)
- à l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse (ou déposés dans la boîte aux lettres extérieure) – petit Chantilly – 21 avenue Alexandre Goupil.
- par courrier, à Mairie d'Orvault – DEEJ - Espace Famille – 9 Rue Marcel Deniau – CS 70616 – 44706 ORVAULT cedex.

### Attention !

Pour faciliter le traitement de votre dossier :

- Complétez les documents en MAJUSCULES et au stylo bille noir/bleu .
  - Scannez le recto et le verso de chaque fiche dans un seul et même PDF.
- Retournez tous les documents ensemble.

## LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

### Zoom sur les inscriptions aux activités sportives

Pour simplifier vos démarches administratives, les modalités d'inscriptions aux activités sportives sur les temps périscolaires et le mercredi après-midi évoluent.

### 1) Multisports mercredi/Escalade mercredi

<https://www.orvault.fr/culture-sport-tourisme/sport/animations-sportives-et-stages>

#### Inscriptions :

Par internet, **du 2 au 11 septembre au sein de votre esp@ce famille** (cf. formulaire rubrique « pré inscriptions »).

Les demandes réceptionnées seront traitées par ordre d'arrivée. Vous recevrez, dans les jours suivants l'envoi de votre demande, une réponse du service des Sports par courriel.

Si votre inscription est validée, vous devrez transmettre un certificat médical à l'adresse suivante : [sports@mairie-orvault.fr](mailto:sports@mairie-orvault.fr)

Pour toute information pratique portant sur l'organisation de ces activités et sur les modalités d'inscription, contactez le **service des Sports au 02 51 78 33 23.**

#### Paiement des activités :

L'inscription au multisport et/ou l'escalade du mercredi sera payée **via la facture Espace Famille du mois de septembre**, avec, s'il y en a, les autres activités consommées par votre(vos) enfant(s) au cours de ce mois (exemple : accueil périscolaire, restauration scolaire, etc.).

Vous n'aurez donc plus à vous déplacer, comme l'an passé, à la piscine municipale et pourrez régler vos activités, dès début octobre via votre facture en ligne, sur internet.

### 2) Multisports après l'école

Des pratiques sportives et ludiques sont organisées sur le temps périscolaires pour initier les enfants à différentes activités et les accompagner dans l'apprentissage et le respect des règles de jeu. Le multisports organisé le soir après l'école s'organise en 2 groupes : les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2.

Les créneaux d'animation proposés sont consultables *sur orvault.fr*

<https://www.orvault.fr/culture-sport-tourisme/sport/animations-sportives-et-stages/sports-apres-lecole-611-ans-du-cp-au-cm2>

### Mémo activités multisports et escalade du mercredi

- Validation inscriptions
- Envoi certificat médical
- Renseignements
- Modification inscription

=> je m'adresse au service des Sports  
([sports@mairie-orvault.fr](mailto:sports@mairie-orvault.fr) / 02 51 78 33 23).

- Question sur la facturation
- => je m'adresse au service Espace Famille  
([espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr)  
02 51 78 33 00)

#### L'info en + :

Il en sera de même pour les Dimanches sport en famille (inscriptions en ligne à compter du **9 septembre** et paiement sur l'espace famille). Pour plus d'infos, consultez [orvault.fr](http://orvault.fr) !

<https://www.orvault.fr/culture-sport-tourisme/sport/animations-sportives-et-stages/dimanche-cest-sport-en-famille>

#### À noter :

Les modalités d'inscription et la facturation des activités « natation » restent inchangées.

<https://www.orvault.fr/culture-sport-tourisme/sport/pre-inscriptions-aux-activites-sportives-municipales-2019-2020>

Le formulaire d'inscription sera disponible au sein de votre **esp@cefamille du 2 au 11 septembre 2019.**

L'inscription de votre enfant vous sera confirmée par courriel, au plus tard le 13 septembre.

Rappel : Il s'agit d'un engagement contractuel à l'année. La facturation (mensuelle) se fera en fonction de la formule tarifaire que vous aurez choisie pour l'accueil périscolaire.

## ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)

Pour inscrire votre enfant, **sa fiche sanitaire doit impérativement avoir été retournée.**

Ensuite, connectez-vous à votre espace famille sur [orvault.fr](http://orvault.fr) ou rendez-vous à l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse.

Cette année, les inscriptions seront ouvertes **dès le lundi 8 juillet** pour l'ensemble de l'année scolaire 2019/2020 (et à compter du 19 août, pour les familles non-orvaltaises dont les enfants ne sont pas scolarisés sur la commune) :

- > Inscription par ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles
- > Inscription au plus tard le mercredi, à J-7 de la date demandée.
- > Pour les enfants dont le PAI prescrit un régime alimentaire particulier et pour lequel un menu spécifique doit être commandé auprès d'un prestataire extérieur : inscription à J-14.
- > Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à J-7 (sauf PAI d'ordre alimentaire).

Pour connaître l'ALSH qui accueillera votre enfant les mercredis, consultez les informations disponibles sur le site [orvault.fr](http://orvault.fr) / rubrique enfance jeunesse, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

### Attention !

En cas de réservations considérées comme « abusives », se traduisant par des annulations systématiques et récurrentes, la Ville se réserve la possibilité, après échange avec la famille, d'annuler ses réservations sur les mercredis pour le restant de l'année scolaire ; ceci afin de libérer des places pour les familles exprimant un réel besoin de garde.

### À savoir !

#### Evictions/ allergies alimentaires

Retrouvez toutes les informations au sein de la notice d'information sur les Protocoles d'Accueil Individualisés (P.A.I.)

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/restauration/allergies-pai>

#### L'accueil d'un enfant en situation de handicap

La Ville d'Orvault accorde une attention particulière à l'intégration, au sein de ses structures, d'enfants handicapés ou souffrant de troubles du comportement.

Si tel est le cas, un rdv est à solliciter en amont auprès de la Direction Education Enfance Jeunesse afin d'étudier un projet d'accueil adapté.

# Pour plus d'infos sur [orvault.fr](http://orvault.fr) !

Renseignements complémentaires sur les écoles, l'organisation, les ateliers de loisirs éducatifs :

<https://orvault.fr/enfance-jeunesse/Ecoles>

Renseignements sur le fonctionnement des structures Petite Enfance /Relais Petite Enfance (RPE) :

<https://orvault.fr/enfance-jeunesse/Petite-Enfance>

Renseignements sur le prélèvement bancaire :

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/facturation>

Retrouvez sur [orvault.fr](http://orvault.fr), [les simulateurs de tarifs 2019-2020](#) afin de connaître vos tarifs pour l'ensemble des services enfance-jeunesse.